

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 129

présenté par

M. Luca, M. Mariani, M. Meunier, M. Poisson, M. Aubert, M. Verchère, M. Goujon,  
M. Darmanin, M. Decool, M. Herbillon, M. Mathis, M. Saddier, M. Fromion, M. Abad,  
M. Heinrich, M. Vitel, Mme Grosskost, M. Myard, M. Terrot, Mme Poletti, M. Suguenot,  
M. Perrut, M. Moudenc et M. Dhucq

-----

**ARTICLE 9**

Substituer au mot :

« critique »

le mot :

« civique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Personne ne peut douter que les enseignants ne forment leurs élèves à un esprit critique.

Il convient par contre de rappeler l'importance de les former à un esprit civique, ce qui va dans le sens du projet de loi.